



COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 JUILLET A 20H00

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

M. BOUHOT David, M. CAMPANA Michaël, M. JANNIN Michel, M. JOBARD Guillaume, M. JUILLARD Jean-Luc, M. RAFFETIN Nicolas, Mme REMY Nathalie, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine, M. VEROT Jacques, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme COUZON Marie-Françoise donne pouvoir à Mme REMY Nathalie

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. CORNOT David, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian

LE QUORUM ETANT ATTEINT

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation PVCM du 26/03/2025

2 - Désignation secrétaire de séance

3 - Information : Entretien poteaux Enedis basse tension

4 - Point sur la défense Incendie

5 - Point sur la future élection municipale : changement du mode de scrutin 2026

6 - Point sur les réflexions sur le devenir de la maison Poignant et atelier municipal

7 - Point sur les différentes réunions : SIRTOM - SYDESL - ARNIA - SIE VERDUN

8 - Information sur arrêt site Internet (Cmonsite) vers nouveau site Intramuros

9 - Information sur migration COSOLUCE

10 - Questions diverses

1 - Approbation PVCM du 26/03/2025

Approuvé à l'unanimité

2 - Désignation secrétaire de séance :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RENAUD-MALET Marie-Christine

M le Maire signale 3 points à l'ordre du jour à rajouter :

- Cartes jeunes
- Nouvelle appellation et adresse pour le syndicat des eaux
- Remboursement du crédit de trésorerie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3 - Information : Entretien poteaux Enedis basse tension

Malgré le vol des 5000litres de carburants dans les réservoirs des engins Enedis entreposés sur notre commune, les travaux annoncés sont bien terminés et ce sans aucune coupure de courant sur la commune.

A noter que les poteaux avec du lierre grimpant, risquant de provoquer un court-circuit, - sur le domaine communal , ont été recensés et seront prochainement nettoyés aux frais de la commune.

- sur les parties privés, l'entretien des haies et arbres présent sous ces lignes , qui peuvent représenter un risque notoire en cas de chute de branche ou d'arbres sur le domaine public, sont à la charge des propriétaires concernés.

Une procédure juridique va être ouverte contre un propriétaire dont l'arbre privatif est en train de tomber sur les fils électriques, malgré les différents courriers adressés avec accusé de réception par la Mairie et ENEDIS, qui sont restés sans réponse de leur propriétaire.

Pour rappel :

L'élagage sous les liaisons téléphoniques, fibre optique des opérateurs Orange et BFC Fibre, sont à la charge des propriétaires concernées, à partir du fait que les arbres, les haies sont implantés sur leur propriétés bâties ou non bâtie

4 - Point sur la défense Incendie

La Défense incendie dépend de la responsabilité de la commune, le pouvoir de police du maire s'exerce en la matière .

Tous les ans, la SAUR fait des contrôles et transmet les résultats des différentes mesures à la , que la mairie doit mettre à jour dans une application REMOCRA du SDIS-71, les données relevées par la SAUR

Cette base de données est accessible par les pompiers qui l'enrichissent, après des vérifications d'accessibilités, d'états des installations, des tests de débits spécifiques

Des conventions peuvent être établies avec des particuliers ayant une réserve d'eau.

À ce titre, sur la commune des conventions ont été signées avec la station U, et la ferme des Béllets

La commune étant peu couverte en cas d'incendie, une réflexion est en cours avec les pompiers pour recenser les puits de forage existants sur la commune , puisque les piscines ou étang, mare sont peu fiables au regard des chaleurs actuelles et de l'évolution du climat dans les années futures .

Pour information, le coût d'acquisition d'une poche d'eau (180m3) s'élève à environ 25 000 € et la commune n'en a pas les moyens financiers à ce jour, pour mettre en place ce type de solution.

Par ailleurs, la région à travers les services de l'ARNIA, met à disposition des communes une cartographie, qui recensent les bouches à incendies très précisément en collaboration avec les SDIS, ce qui doit nous permettre d'identifier les zones les plus vulnérables, sur lesquelles on doit se poser les bonnes questions, pour optimiser notre défense incendie future.

Pour information notre commune est géographiquement en fin de réseau, le débit est sous dimensionné pour avoir une défense incendie efficace, et n'a été prévu que pour distribuer de l'eau potable .

Le défense incendie n'est pas la compétence du Syndicat des Eaux de Verdun-Ciel

Le débit est en moyenne 30m3 au lieu des 60m3 souhaité.

En cas d'incendie, le SDIS met à disposition des camions citerne, afin de pouvoir être plus efficace et palier à ces dysfonctionnements

5 - Point sur la future élection municipale : changement du mode de scrutin 2026

Les prochaines élections municipales se feront à la proportionnelle et à la parité sera obligatoire
Aucune annotation sur le bulletin, ni ajout de nom, ni de nom rayé ...sinon le bulletin sera considéré comme nul.

Les directives de ce nouveau mode de scrutin pour les bureaux de vote n'étant pas finalisées à ce jour, il a été décidé que la commune fera une plus large communication aux citoyens en amont des prochaines élections municipales afin que tout soit clair pour tous.

6 - Point sur les réflexions sur le devenir de la maison Poignant et atelier municipal

Maison Poignant :

Une étude a été faite, avec trois cas envisagés :

- Soit conserver en l'état, avec utilisation comme entrepôt du matériel de la commune
- Soit vente, en gardant le terrain avec construction d'un garage métallique pour entreposer le matériel de la commune

Soit vente, en gardant le terrain avec achat et dépôt d'un container pour entreposer le matériel de la commune

Au regard des projections financières, il ressort de l'étude qu'il est plus avantageux pour la commune de conserver la maison en l'état, avec possibilité de la faire évoluer dans les années futures.

RDC de l'ancienne école :

Situation :

Suite à ce projet de rénovation en salle réunion financées par des subventions spécifiques, la destination en salle de réunion pour 19 personnes a été affectée pour 5 ans

Notre problématique pour finaliser l'officialisation de cette salle de réunion et avoir la possibilité de l'ouvrir au public, ou à un tiers pour une location de réunion, c'est l'obligation de mettre en place un accès PMR aux normes dont le coût s'élèverait au minimum à 20 000 €

La commune n'a pas les moyens actuellement pour réaliser le type d'accès PMR demandé et imposé par l'état, et notre proposition de mettre en place une rampe amovible a été rejetée. Cette salle n'est pas utilisable en cet état pour des réunions externes recevant du public, et en cas d'incident majeur notre responsabilité serait engagée.

Réflexion :

Utilisation au RDC, d'une pièce spécifique (aux normes anti-feu) pour les archives de la mairie n'avait pas pour but d'être une source de revenu pour la commune, dans les décisions qui avaient été validées, mais de mettre en sécurité les archives existantes.

L'alternative, serait d'abandonner ce local, et r-installer ces archives à l'étage de l'ancienne mairie, qui serait peut-être aux normes liées à la spécificité des archives. Une démarche sera engagée en ce sens, auprès de la commission de sécurité du SDIS71, pour évaluer les risques et les possibilités techniques.

Demander une dérogation pour réduire la durée d'affectation en salle de réunion, afin de pouvoir le mettre en location appartement T2.

Il sera nécessaire de mettre un bac à douche dans SDB, seul élément manquant, et de faire évaluer les travaux complémentaires pour changer la destination du RDC

Cette solution beaucoup plus rentable pour la commune.

Monsieur le Maire entamerait les démarches auprès des services concernés pour voir s'il est possible de demander une demande de dérogation.

3 points rajoutés :

Modification des statuts du syndicat intercommunale des eaux de la région de Verdun-Ciel

Délibération n°2025/07/09/1

Le Conseil Municipal ;

Vu l'exposé du projet ;

NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE VERDUN-CIEL

ARTICLE 1 : en application du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment de sa cinquième partie (livre II, titre 1er, chapitre II, articles L 5212-1 et suivants), ainsi que de ses articles L 1321-1 à 6, il est formé entre les communes de ALLERIOT, BEY, LES BORDES, CHARNAY-LES-CHALON, CLUX-VILLENEUVE, DAMEREY, FRONTENARD, MONT-LES-SEURRE, NAVILLY, PONTOUX, SAINT-DIDIER-EN-BRESSE, SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE, SAUNIERES, SERMESSE, TOUTENANT, VERDUN-CIEL un syndicat intercommunal qui prend la dénomination suivante : "Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Verdun-Ciel"

ARTICLE 2 : le syndicat a pour objet l'adduction d'eau collective et la distribution d'eau potable.

ARTICLE 3 : le siège du syndicat est fixé à la mairie de VERDUN-CIEL.

ARTICLE 4 : le syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : conformément aux dispositions des articles L 5211-6, 7 et 8, L 5212-6 et 7 du C.G.C.T., le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des Communes membres, à raison de deux délégués titulaires par commune et d'un délégué suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de l'un ou l'autre des délégués.

ARTICLE 6 : le bureau sera composé conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

ARTICLE 7 : les recettes du syndicat sont celles énumérées à l'article L 5212-19 du C.G.C.T.

ARTICLE 8 : un exemplaire des présents statuts est annexé aux délibérations des conseils municipaux sollicitant leur modification et décidant de leur adoption. Statuts approuvés par le Comité Syndical le 19 mars 2025.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat intercommunal des eaux de la région de Verdun-Ciel.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

REMBOURSEMENT ANTICIPE EMPRUNT

Délibération n°2025/07/09/2

Le maire informe le Conseil municipal que à la suite d'échanges avec M. EDOT, CDL Bresse Nord, la commune à la capacité de rembourser par anticipation l'emprunt de 210 000€, après réception de confirmation de la Banque Populaire le décompte est le suivant :

Capital restant dû à la date de l'arrêté : 210 000,00€

Intérêt dus entre le 21/05/2025 et le 20/08/2025 : 2 272.26€

Total : 212 272.26€

La Commune économise 2 272.26€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser par anticipation l'emprunt de 210 000€ ainsi que les intérêts et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour le bon déroulement administratif.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

CARTES JEUNES

Délibération n°2025/07/09/3

Le maire donne la parole à Nathalie REMY, 1ère Adjointe au maire.

La commission Politique Sociale propose de renouveler l'opération pour cette année et d'en faire bénéficier les jeunes de la commune âgés entre 11 et 18 ans. La Carte Avantages Jeunes offre plus 3 000 réductions et gratuités dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs ou des services de la vie quotidienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'acheter des Cartes Avantages Jeunes pour tous les jeunes de la commune et des employés communaux âgés de 11 à 18 ans qui en feront la demande.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Point sur les différentes réunions : SIRTOM - SPANC - SIVOS - SYDESL - ARNIA - SIE VERDUN

SIRTOM :

Couvre 64 communes pour 40000 habitants, dont 25% en Saône Doubs Bresse .

Bon résultat :

-Baisse du tonnage des ordures ménagères (environ 158kg par habitant contre 168 précédemment) , et en contrepartie augmentation du recyclage (emploi en réinsertion travail 100 personnes, équivalent en temps plein à 25 employés)

-compostage en ascension

SPANC :

Couvre aussi 64 communes , contrôle fait cette année 385, dont maison en vente, succession, .. Sur notre communes , il y a 171 installations , 38% sont conformes, 53% sont sans risques , 9% sont avec risques dont 11 sont recensées critiques ;

Le tout est suivi et les relances de mise en conformité sont assurées par la SPANC

SIVOS

Repas cantine : changement de prestataire à la rentrée 2025/2026 ,

Il s'agit de RPC , avec de bons échos sur d'autres communes

Le prix sera de 4.50 € pour les repas pris régulièrement

Le prix sera de 5,50 € pour les repas pris occasionnellement

Transport scolaire : même prestataire

A noter suppression de l'arrêt au monument aux morts de la commune, ce qui a permis d'obtenir le gel des prix sur deux ans , une information a été envoyée aux familles avec les nouveaux itinéraires (1 seul arrêt à l'école BORGEOT)

Par ailleurs suppression du transport le midi pour les communes de Pourlans et de Longepierre.

SYDESL

Suite à notre réunion de commune qui a lieu tous les 2 ans (5 communes concernées)
Les projets travaux d'ensouissement pour Clux-Villeneuve ont été gelés sur deux ans
Le coût de chaque secteur s'élevait à 120 000 €, et le reste à charge de la commune important, et les ressources de la commune ne nous permettaient pas de planifier ces travaux, pour le moment.

Le renforcement du transformateur a été maintenu , à charge de la commune
Les points lumineux existants seront aussi vérifiés et une maintenance sera réalisée.

ARNIA

En cours de restructuration aux niveau de certains services qui avaient été mise en place.
Orientation vers des services utilisant l'Intelligence Artificielle(IA), mise en place d'outil d'aide à la décision

Rappel : Les mairies doivent se mettre en conformité par rapport à la cyber sécurité (2028 contraintes européennes),

La mairie a déjà mis en gestion centralisée son coffre-fort, et des sauvegardes.

La sécurité anti-virus a été externalisée et supervisée par la société InfoProject dans le cadre d'un contrat avec le centre de Cybersécurité de la région .

Le stockage des données sera hébergé sur un Cloud français dès octobre 2025, pour s'affranchir des outils de Microsoft et Google, pour des raisons de souveraineté.

A venir, un audit de la mairie sera effectué sur les solutions de secours mis en place, tant sur les infrastructures, que sur les logiciels

SIE Verdun-Ciel

- Renouvellement des conduites : CV ok , non concerné
- Travaux Chateau d'eau : Navilly terminé, Alleriot en cours, Ciel projet 2026
- Finalisation du schéma directeur : budget, état des lieux, priorités sur zone à risque
- Plan de gestion sécuritaire à mettre en place pour obtenir les subventions.
- Analyses :

1 puits sur 4 en alerte manque d'eau

600 molécules analysées : certains polluants éternels subsistent , à l'étude sur seuil maxi acceptable

- modification à venir du syndicat communauté des communes en cours d'étude :

Soit le syndicat reste comme tel

Soit le syndicat est sous tutelle de la Communauté de Communes mais restent avec son périmètre actuel

Soit le syndicat est sous tutelle de la Communauté de Communes mais en s'adaptant au périmètre de la Communauté ,

Il faut être conscient que l'eau sera le problème à venir sur la planète.

8 - Information sur arrêt site Internet (CMONSITE) vers le nouveau site Intramuros

Abandon de l'utilisation de CMONSITE, qui était hébergé sur l'ARNIA (Agence Régionale, du Numérique et de l'Intelligence Artificielle) qui nécessitait un certain niveau de compétence et beaucoup d'engagement pour faire vivre notre site Internet .

La migration vers la solution du site Web INTRA-MUROS, nous permettra une gestion plus simple, et plus à la portée des élus en charge de la communication, et on pourra intégrer de manière automatique tout le travail qui avait été réalisé au niveau de l'application Intramuros qui est accessible sur vos téléphones portables.

Au sein du conseil municipal, un groupe de travail sera mis en place assurer une meilleure gestion d'Intramuros et du nouveau site WEB

9 - Information sur la migration COSOLUCE

L'application métier de notre secrétaires de mairie, qui était installé sur le Pc du secrétariat va être hébergée sur le serveur externe de la société COSOLUCE, pour des raisons de sécurité , pour anticiper les prochaines directives de sécurité qui vont nous être imposées prochainement, Ceci dans le but d'assurer notre souveraineté numérique et nos obligations de plus en plus strictes en matière de sécurité de nos données et de confidentialité de celles-ci

Le fait de travailler en mode hébergé, nous assure une gestion centralisée de nos données, accessibles à distance sur tout le territoire français des processus de sauvegardes plus fiables, et des procédures de reprise en cas d'incident plus simple à mettre en place, qui seront alors supervisées par notre prestataire.

Nous avons anticipé cette migration, car nous avions la possibilité d'avoir une offre commerciale intéressante, et pour s'assurer d'être opérationnel avant les dates qui nous seront imposées.

10 - Questions diverses

Information : le Maire a signé une convention avec le procureur de la république de Chalon/Saône afin de désengorger les nombreux dossiers qui sont traités par le parquet de Chalon et pour minimiser les procédures pénales

Dans ce cadre le maire, a le pouvoir de convoquer le citoyen concerné pour faire un rappel à la loi, en cas d'infraction, de litiges, dégradation des biens, selon des procédures mise à sa disposition, dans le but de l'entendre, avant de le diriger vers un conciliateur de justice, et si aucun terrain d'entente n'est trouvé après ces entretiens, les affaires seront transmises pour instruction auprès des services du procureur de la République de Chalon/Saône

Informations diverses

Évocation de divers problèmes de voisinage (végétations, aboiements, maltraitance animale, clôture, ballons,), avec intervention gendarmerie dans certains cas.

Signalisation arrachée vers ancienne mairie

Problème de curage de fossé communal inaccessible (étude en cours)

Des courriers seront envoyés aux propriétaires dont la végétation empiète sur le domaine public de manière importante

Pose d'une poubelle vers les tables de l'aire de jeux pour éviter les nombreux déchets retrouvés chaque vendredi matin (canettes, mégots, etc...)

Flocage du véhicule de la commune à l'étude

Étagères à monter à l'école avant rentrée scolaire soit par le SIVOS, soit par commune

De nombreuses chauves-souris (espèce protégée) sont signalées aux abords de l'ancienne mairie et vers le logement

Fin de séance 0h15

Secrétaire,
Mme RENAUD-MALET Marie-Christine

Le Maire,
Jean-Luc JUILLARD

